

AFRICA-EUROPE PARTNERSHIPS FOR CULTURE

WEST AFRICA

Appels à candidature complémentaire - Grands festivals

1. INTRODUCTION

Le Goethe-Institut invite les organisateurs de festivals en Afrique de l'Ouest à postuler pour des subventions dans le cadre du projet « Africa-Europe Partnerships for Culture : West Africa ». Cette initiative, financée par l'Union européenne (UE), vise à renforcer la coopération culturelle entre 15 pays d'Afrique de l'Ouest et l'Union européenne (UE).

Ce projet vise à renforcer la coopération culturelle locale, régionale et intercontinentale, notamment par l'internationalisation du secteur des festivals. Cet appel à propositions vise à sélectionner Cinq (05) organisations pour diriger des « clusters ». Les organisations sélectionnées recevront des subventions pouvant atteindre 100 000 euros.

2. ZONES D'INTERVENTION

Pays concernés :

Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

Secteurs culturels concernés :

- Cinéma, Réalité virtuelle & animation
- Héritage
- Littérature
- Musique
- Arts visuels

3. OBJECTIFS & RESULTATS

Objectif global :

Renforcer la co-cr ation et la coop ration culturelles entre l'UE et l'Afrique, ainsi qu'au niveau r gional et multinational en Afrique, entre artistes, cr ateurs et professionnels de la culture, et promouvoir le dialogue interculturel, la diversit  culturelle et la compr hension mutuelle entre les peuples d'Europe et d'Afrique.

Objectifs sp cifiques :

- Renforcer les partenariats entre les plateformes culturelles, les  v nements et les organisations.
- Doter les professionnels et les artistes des festivals d'Afrique de l'Ouest des comp tences n cessaires pour s'engager   l' chelle internationale.

R sultats escompt s :

- Am lioration des capacit s organisationnelles des festivals ouest-africains.
- Promotion de la collaboration entre les festivals ouest-africains op rant dans le m me secteur culturel.
- Promotion du jumelage entre les festivals d'Afrique de l'Ouest et d'Europe.
- Cr ation d'un environnement favorable   la mobilit  des artistes.

4. ACTIVITES ELIGIBLES :

Les activit s  ligibles doivent  tre li es aux objectifs du projet et viser principalement   renforcer les capacit s des 7 festivals moyens qui seront s lectionn s pour former le cluster sectoriel.

Par cons quent, les activit s propos es devraient inclure :

- La co- laboration du plan de travail du cluster
- La gestion et coordination des activit s du cluster pour tous les festivals membres
- L'organisation de formations communes au sein du cluster

Les activit s peuvent  galement inclure, entre autres :

- Le d veloppement de collaborations et de coproductions & Cr ation de circuits de festivals pour les artistes et les professionnels
- L'organisation de m canismes de mobilit  professionnelle et/ou de personnel entre les festivals
- Les visites des principaux festivals, salons,  v nements et r seaux professionnels europ ens
- Le d veloppement/pilotage de concepts de marketing international.

Les activités doivent inclure des mesures visant à faciliter la participation des femmes (avec pour objectif d'atteindre un taux de participation de 50 %) et des personnes handicapées, ainsi que des pratiques respectueuses de l'environnement.

5. CRITERES D'ELIGIBILITE

Statut juridique

Le candidat doit être une personne morale enregistrée dans l'un des quinze (15) pays concernés par le projet : Bénin, Burkina Faso, Cap Vert, Côte d'Ivoire, Gambie, Ghana, Guinée, Guinée Bissau, Libéria, Mali, Niger, Nigéria, Sénégal, Sierra Léone, Togo.

Organisations éligibles

Toute organisation publique ou privée ; organisation à but non lucratif ou collectivité intervenant dans les domaines culturels suivants peut concourir : Cinéma, audiovisuel et animation, Patrimoine, Littérature, Musique, Arts visuels.

Chaque organisation ne peut présenter qu'un seul projet. Toute organisation qui soumet plus d'un projet sera disqualifiée.

Expérience

Le candidat doit être légalement enregistré et opérationnel dans l'un des pays du projet depuis au moins cinq ans.

Il doit justifier d'une expérience dans l'organisation d'au moins deux éditions du festival avec un budget supérieur ou égal au montant de la subvention (100 000 euros) pour chaque édition. En outre, il doit démontrer ses capacités organisationnelles et infrastructurelles afin d'assurer le renforcement des capacités des autres festivals du cluster.

6. PROCESSUS D'EVALUATION DES CANDIDATURES

- Etape 1 : **PRESELECTION** (Vérification des pièces fournies : présence, conformité, qualité)
- Etape 2 : **SELECTION** (Evaluation des projets par le jury)

Nota Béné :

- Le passage à l'étape suivante est conditionné par la satisfaction des exigences de l'étape précédente.

- Au terme de la deuxième étape les organisations dont les projets ont été sélectionnés seront soumises à un audit réalisé par un cabinet d'audit externe.

7. CRITERES D'EVALUATION DES PROJETS

Les candidatures seront évaluées selon les critères suivants :

Pertinence et cohérence de la proposition : Les objectifs de la proposition sont alignés avec ceux du projet Partenariat Afrique-Europe pour la Culture. Les activités proposées permettent d'atteindre les résultats attendus. La stratégie de mise en œuvre est claire et cohérente. (20 %)

Réalité du budget proposé : Le budget proposé permet de mener efficacement les activités pour atteindre les résultats attendus. (20 %)

Collaboration avec d'autres festivals africains et/ou européens et mobilité des artistes : La proposition présente clairement des activités favorisant les échanges entre festivals africains et/ou entre festivals africains et européens. La proposition encourage la mobilité des artistes. (20 %)

Capacité organisationnelle et financière : Les rapports d'activité et financiers des deux dernières années démontrent la capacité du candidat à faire partie du groupe. (20 %)

Prise en compte du genre : Comment la proposition entend-elle intégrer la question du genre dans la mise en œuvre des activités ? Est-ce pertinent et réaliste ? (10%)

Prise en compte de la protection de l'environnement : Comment le plan proposé intègre-t-il la question de la protection de l'environnement dans la mise en œuvre des activités ? Est-ce pertinent et réaliste ? (10%)

8. SOUTIEN FINANCIER

- **Montant de la subvention** : Jusqu'à 100 000 € par organisation sélectionnée, sur la base d'un budget détaillé soumis avec la candidature.
- **Nombre de subventions** : Cinq (05) subventions seront accordées dans les quinze (15) pays participant au projet. Structure de paiement : les subventions seront versées par tranches, sous réserve de l'atteinte des étapes clés et de la réalisation d'examens financiers visant à garantir la conformité avec les objectifs du projet.

- **Évaluation budgétaire :** Le montant indicatif de la subvention sera calculé sur la base du budget présenté, évalué en fonction de son rapport coût-efficacité et de sa plausibilité. Les paiements finaux refléteront les coûts éligibles engagés.
- **Assistance supplémentaire**
 1. Les organisations sélectionnées participeront à des ateliers de renforcement des capacités sur l'égalité des sexes et la durabilité environnementale.
 2. Le Goethe-Institut fournira un soutien logistique et technique, notamment l'accès à des experts et à des réseaux afin d'améliorer la mise en œuvre du projet.

COÛTS ELIGIBLES:	COÛTS INELIGIBLES
Coûts liés au personnel du projet	Remboursement de dettes : coûts liés au remboursement de dettes existantes
Organisation d'événements (retraites, présentations)	Achat de terrains ou de bâtiments
Financement de la coproduction	Pertes de change
Déplacements	Financement de démarrage ou capital initial utilisé pour lancer une nouvelle entreprise
Hébergement	Coûts liés à la levée de fonds supplémentaires et autres activités de collecte de fonds
Activités de sensibilisation	Coûts opérationnels de l'organisation et activités non directement liées aux projets
Coûts liés à l'accessibilité (par exemple, adaptation pour les personnes handicapées)	Compléments de salaire
Durabilité environnementale	Coûts non engagés pendant la période de mise en œuvre du projet
Coûts de mobilité (transport international et local des artistes, techniciens et partenaires)	Achat d'alcool
Formation à court terme pour les parties prenantes du festival (artistes, techniciens et partenaires)	
Honoraires des artistes	

Participation à des événements culturels internationaux ou nationaux impliquant des acteurs internationaux	
--	--

9. PROCÉDURE DE CANDIDATURE

Plateforme de soumission : les candidatures doivent être soumises via le portail de candidature Goethe (GAP) en ou en anglais.

Le GAP garantit un processus transparent et convivial, conforme au règlement général sur la protection des données (RGPD) et aux normes de sécurité des données.

Conditions requises pour la candidature :

- Profil de l'organisation : informations relatives à l'enregistrement légal et brève présentation des activités de l'organisation
- Présentation du festival : description des principales activités, y compris la contribution des participants étrangers si nécessaire
- Résumé du projet : objectifs, résultats attendus, principales activités
- Liens vers le site web et/ou les réseaux sociaux

10.PÉRIODE DE SOUMISSION DES CANDIDATURES

La plateforme de soumission des candidatures sera ouverte du **08 au 28 juin 2026 à 22H00 GMT.**

11.PROCHAINES ETAPES

1. Sessions d'information : Jeudi 11 juin 2026 et mardi 23 juin 2026
2. Vérification des candidatures : 29 juin au 10 juillet 2026
3. Soumission des projets complets par les organisations présélectionnées : 13 au 26 juillet 2026
4. Evaluation des candidatures : 27 juillet au 09 aout 2026
5. Audit : 10 au 30 aout 2026
6. Publication des résultats : 31 aout 2026

12. POUR TOUTE AUTRE INFORMATION

Si vous avez des questions concernant l'appel à candidatures ou le processus de candidature, veuillez nous contacter à l'adresse suivante :

- **Email :** EUP-WA@goethe.de

FAQ sur les demandes : site Web du Goethe-Institut

Assistance pour la plateforme GAP (pour les problèmes techniques) - support.gap@goethe.de

Annexes

1. Copie de la pièce d'identité nationale officielle du représentant légal
2. Preuve d'enregistrement de la personne morale
3. Etats financiers des deux dernières années d'éditions
4. Rapport narratif des deux dernières années
5. Preuve de compte bancaire (Relevé d'Identité Bancaire ou lettre de confirmation bancaire au nom de l'organisation)
6. Relevé bancaire des 3 derniers mois
7. Certificat de conformité fiscale
8. Déclaration d'éligibilité financière

NB : Ne pas encoder les documents transmis dans le cadre de cet appel.